Classes de neige

Janvier 2027



1. LES DATES DU SÉJOUR

Les classes de neige se dérouleront du **dimanche 17 janvier 2027 au 29 vendredi 2027.**

Le départ est prévu dimanche vers 20h au parking du complexe sportif Neerstalle.
Le rendez-vous est fixé à 19h30. Soyez ponctuels les cars n'attendront pas !!!
En ce qui concerne le retour, le rendez-vous est fixé au même endroit le vendredi 29 janvier 2027 vers 7h00.

2.LE LIEU DU SÉJOUR

Le séjour aura lieu à Ayer, en Suisse, dans la vallée du Val d'Anniviers. Celle-ci est l'une des plus belles du Valais. De plus, c'est l'une des rares qui ait su préserver ses paysages et son habitat des agressions du modernisme.
Au Val d'Anniviers, vos enfants seront près de la vraie nature. Ils seront entourés d'une population sympathique et accueillante. Du village d'Ayer, on peut découvrir tous les sommets prestigieux des montagnes de Zinal, ces géants de 4000 mètres aux neiges éternelles !
En effet, le village est entouré de stations connues, comme Grimentz, Chandolin ou Saint-Luc. Stations dont le degré d'enneigement et d'ensoleillement sont particulièrement favorables, Ayer jouit de ce fait d'une situation privilégiée. Le chalet du Val d'Uccle est très bien situé, à la jonction de deux vallées, où la vue est particulièrement dégagée.

3. LE COÛT DU SÉJOUR

La participation des parents dans le coût des classes de neige est de + ou - 600 €. Ce montant comprend le trajet aller-retour, le logement, la pension complète, la location du matériel de ski, les cours de ski, les remontées mécaniques, les trajets vers le domaine skiable et les excursions faites sur place.
Voici quelques exemples d'excursions :

- Promenade dans le vieux village de Mission à 1 Km du chalet.
- La visite du village de Ayer : visite de l'étable, visite de la maison Madeleine, visite de la Ribote (maison des nourritures).
- La visite du vieux village de Zinal : contes et légendes,…
- La visite du vieux village de Grimentz
- La visite du vieux village de St-Luc : le funiculaire et le sentier planétaire.
- La visite du village de Chandolin.
- …

Le décompte final devra être versé sur le compte : pour **le 5 janvier 2026**

BE71 0014 8855 9269
Au nom de l'élève + classes de neige 2027

4.LE VOYAGE

Le voyage s'effectue de nuit, par cars très confortables, conçus pour les longues distances et dotés d'un confort maximum (vidéo, sanitaires).
Le transport est assuré par la firme suisse à laquelle le Val d'Uccle a recours depuis des années, notamment pour les navettes de ski, sur place. Les références de sérieux de cette firme et les véhicules utilisés garantissent à vos enfants un voyage dans des conditions optimales de sécurité !

Pour le voyage, les enfants n'emportent avec eux, dans un petit sac à dos, **que** :

- leurs effets personnels indispensables au trajet.
- une collation et une gourde pour le trajet. Ils doivent avoir soupé avant de partir de préférence un repas digeste.
- ils auront un petit déjeuner en arrivant sur place
- il est nécessaire de prévoir un livre ou un magazine pour le voyage et éventuellement un jeu de société de voyage (cartes, ...)
- il est interdit de prendre des jeux électroniques et des appareils connectés pour communiquer.
- les GSM sont interdits pendant les classes de neige.
- Nous autorisons les lecteurs MP3 pour le voyage mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

5. L'ASPECT MÉDICAL

Pour **lundi 7 décembre** , nous vous demanderons de remplir une fiche médicale pour votre enfant. N'oubliez pas d'y noter toutes les remarques nécessaires au bon déroulement du séjour. De plus, il faut que votre enfant soit muni d'une « carte européenne d'assurance maladie » **à demander à votre mutuelle.**



Nous vous conseillons aussi de vous rendre chez le médecin et le dentiste pour une visite de contrôle. En effet, il arrive que des caries deviennent douloureuses en raison de l'altitude.

La présence d'une infirmière est prévue sur place et un médecin est présent au village.

Si votre enfant doit prendre un médicament pendant le séjour, veuillez-nous le remettre le jour du départ dans un sac prévu à cet effet, en y notant le nom de votre enfant, le moment auquel il doit le prendre et la posologie.

6. LES REPAS

Sur place, les enfants sont gâtés. En effet, un chef cuisinier et sa brigade nous concoctent des repas copieux et faits maison durant tout le séjour.
Pour les enfants de confession musulmane, il y a deux possibilités de régime alimentaire.

- Un régime sans porc. Attention, il n'y a pas de viande Hallal dans cette région de Suisse.
- Un régime végétarien.

Nous vous donnerons un talon à remplir pour choisir le régime de votre enfant.
Sachez que pour les enfants qui ont des allergies, le chef y est très attentif et prévoit des aliments de remplacement.

7. L'ARGENT DE POCHE

Le problème d'argent de poche a toujours fait couler beaucoup d'encre et il n'existe aucune solution capable de rallier tous les suffrages.

Notons cependant quelques points :

- ✓ la nourriture est abondante et variée ; les enfants sont réellement gâtés. Il est donc inutile de prévoir des dépenses pour l'achat de compléments alimentaires.
- ✓ l'envoi d'une lettre coûte 1,90 CHF.
- ✓ Nous vous recommandons de prévoir au maximum 30 CHF (+/-30 €) pour la correspondance et les souvenirs.

Cet argent est à donner au titulaire en argent suisse dans un **portefeuille** noté au nom de l'enfant lundi 11 janvier 2027 au plus tard.

8. HORAIRE TYPE

Journée avec ski le matin.	**Journée avec ski l'après — midi.**
07h30: Lever.	07h30: Lever.
08h30: Petit déjeuner.	08h30: Petit déjeuner.
09h30: Ski.	09h00: Cours, visites, excursions.
12h30: Déjeuner.	12h30: Déjeuner.
14h00: Cours, visites, excursions.	14h00: Ski.
17h30: Temps libre — douche.	17h30: Temps libre — douche.
18h30: Dîner.	18h30: Dîner.
19h30: Activités d'intérieur.	19h30: Activités d'intérieur.
20h30: Coucher.	20h30: Coucher.
21h00: Extinction des lumières.	21h00: Extinction des lumières.

Les cours de ski se donnent soit sur la piste du chalet, soit à Zinal et sur les pistes de Sorebois ou de Grimentz.
L'organisation pratique des cours de ski impose deux horaires appliqués alternativement un jour sur deux.
Les élèves bénéficieront aussi de deux journées complètes de ski et deux journées complètes d'excursions

9. MATÉRIEL

Nous recommandons aux parents de ne pas faire de frais inutiles, de ne pas se laisser séduire par les vêtements à la mode, les pulls de marque et autres fantaisies ! Les vêtements d'hiver ordinaires suffisent !
Ci-joint, un inventaire détaillé de l'équipement idéal nécessaire que chacun appréciera et adaptera aux besoins particuliers de l'enfant.

NOUS VOUS CONSEILLONS DE:

- Vérifier la solidité de la valise.
- Munir la valise d'une courroie pour éviter qu 'elle ne s 'ouvre pendant les transbordements.
- **Le linge doit être marqué au nom de l'enfant**. Joindre à la valise la liste détaillée de son contenu (à coller à l'intérieur).

- Ne pas oublier de coller sur la valise l'étiquette qui sera remise avant le départ et y indiquer le nom de l'élève.

- Compte tenu de leur nombre, il n 'est pas possible d'assurer les bagages. Les parents qui le désirent peuvent le faire auprès de leur compagnie d'assurances.

Les enfants n'emportent aucun objet de valeur (Gsm, jeux électroniques, montre connectée par exemple).
Nous autorisons les enfants à prendre un lecteur MP3 pour le trajet en car et appareil photo numérique s'ils le souhaitent. Mais nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Le Val d'Uccle et la Direction ne peuvent en supporter la responsabilité en cas de perte ou de vol !

Chaque élève doit **être capable de porter sa valise seul**. **Un seul bagage** par enfant.

LISTE DU MATÉRIEL :

1. Nécessaire de toilette

0 0 une trousse comprenant :
- 0 0 un gel douche
- 0 0 du shampooing
- 0 0 du dentifrice
- 0 0 une brosse à dent
- 0 0 un peigne ou une brosse
- 0 0 des élastiques pour les filles, … **les cheveux doivent être attachés pour les cours de ski.**

0 0 une grande serviette de bain pour la douche
0 0 un petit essuie-main
0 0 deux gants de toilette
0 0 un maillot
0 0 un peignoir

2. Sous-vêtements

0 0 15 culottes ou slips
0 0 20 paires de chaussettes

3. Vêtements d'intérieur

0 0 4 tenues d'intérieur (training, pantalon, jeans, pull, tee-shirt…)
0 0 pantoufles
0 0 deux pyjamas
0 0 pantoufles de gymnastique
0 0 une tenue pour la boum

4. Vêtements d'extérieur

0 0 un anorak et un pantalon de ski imperméabilisé et/ ou une combinaison (la combinaison n'est pas le plus pratique.)
0 0 2 gros pulls (laine ou polaire)
0 0 4 sous-pulls
0 0 un bonnet
0 0 une écharpe (pas trop longue)
0 0 deux paires de gants /moufles pour le ski (chauds et imperméables)
0 0 une paire de gants /moufles pour se promener
0 0 une paire de chaussures pour marcher dans la neige.
Nous déconseillons les chaussures du type MOONBOOTS

0 0 trois paires de chaussettes chaudes
0 0 trois paires de chaussettes longues et chaudes réservées à la pratique du ski
0 0 **Une paire de collants (en cas de grand froid)**

5. Divers

0 0 lunettes solaires avec élastique **et** masque indice 4
0 0 crème solaire spéciale « haute montagne » indices élevés (50+)
0 0 crème après-solaire
0 0 beurre de cacao spécial « haute montagne » (pour les lèvres)
0 0 un sac pour le linge sale
0 0 enveloppes pré - adressées et du papier à lettre.
0 0 1 livre et 1 jeu de société
0 0 un sac poubelle
0 0 des mouchoirs en papier
0 0 une gourde
0 0 une boite pique-nique
0 0 une serviette en tissu pour manger au réfectoire

RAPPEL : Il est interdit d'apporter des jeux électroniques ainsi que les Gsm
Le Val d'Uccle et la Direction ne peuvent en supporter la responsabilité en cas de perte ou de vol.

10. LA CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

➥ Les enfants âgés de moins de 12 ans doivent être munis d'une carte d'identité (nouvelle version), qui est à demander à la maison communale du lieu de leur domicile.

➥ Les enfants de 12 ans et plus doivent avoir leur nouvelle carte d'identité. Les enfants qui auront 12 ans durant le séjour doivent avoir les 2 cartes d'identité. Cela vaut pour les ressortissants belges ou ceux de l'Union Européenne. En ce qui concerne ceux des autres pays, la possession d'un passeport avec ou sans visa peut être exigée.

Les parents peuvent s'adresser, soit auprès de l'Ambassade de Suisse, rue de la Loi, 26 à 1000 Bruxelles, Tél.. 02 / 285.43.50, soit auprès de leur propre ambassade.

Il est obligatoire de demander une autorisation parentale de quitter le territoire Belge à la commune.
Les enfants ne pourront pas partir sans l'avoir.

Dans certains cas, ces démarches peuvent être longues. Il est donc vivement conseillé de se renseigner en temps utile !
Car si l'enfant n'a pas sa carte d'identité, il sera impossible de passer la frontière Suisse. **L'autorisation parentale est à remettre au titulaire de classe le 7 décembre 2026 au plus tard.**
La carte d'identité est à remettre au titulaire de classe le le lundi 11 janvier 2027.

11. POUR LES NOUVELLES

Il n'y a pas lieu de téléphoner au Val d'Uccle pour demander si les enfants sont bien arrivés, ils ne vous répondront pas.
Ces informations sont transmises par l'école, qui affiche des avis. Il n'est en effet pas possible d'interrompre les classes, les repas ou les activités de groupe pour répondre au téléphone.

Cette année, nous mettrons un blog en ligne sur le net. Vous pourrez y suivre l'épopée montagnarde de vos enfants.
Ce blog est réservé aux familles, merci de ne pas partager publiquement des photos montrant les visages d'autres enfants. mot de passe : à demander au titulaire

12. CHECK-LIST

Pour le 7 décembre 2026

- ☐ Rendre la fiche médicale au titulaire.
- ☐ Rendre talon régime alimentaire et niveau ski
- ☐ Remettre l'autorisation parentale
- ☐ Remettre la carte d'assurance maladie

Pour le 5 janvier 2027

- ☐ Verser le solde du séjour.

Pour le vendredi 11 janvier 2027

- ☐ Remettre le portefeuille avec l'argent suisse.
- ☐ Et les bonbons.
- ☐ Remettre la carte d'identité.

13. TALONS

Régime alimentaire - Niveau ski - droits d'image

à rendre pour le 7 décembre 2026

Mon enfant……prendra comme régime alimentaire :

- ○ normal
- ○ sans porc (pas de viande Hallal)
- ○ végétarien

Mon enfant……suivra les cours de ski

- ❑ Classe 1 débutant (jamais skié)
- ❑ Classe 2 chasse -neige (pratique le chasse-neige)
- ❑ Classe 3 fin du chasse-neige et début du parallèle
- ❑ Classe 4 bon parallèle
- ❑ Classe 5 très bon skieur

Je soussigné ……, père, mère, représentant légal de
…… ……. (nom et prénom de l'enfant)

- ❑ autorise mon enfant à être pris en photo pour le blog des classes de neige (accessible pour les parents du cycle uniquement)

- ❑ n'autorise pas mon enfant à être pris en photo pour le blog des classes de neige (accessible pour les parents du cycle uniquement)

date et signature des parents